



Madeleine (au premier plan) et Marie-Thérèse sont satisfaites de leur mode d'hébergement chez Giselle (au fond).

### + d'infos

#### Comment obtenir l'agrément du Conseil général ?

Il faut contacter le service Personnes âgées du Conseil général pour déposer un dossier. Des travailleurs sociaux se rendent au domicile du demandeur pour apprécier sa motivation et son aptitude à prendre en charge les personnes âgées. L'accueillant peut héberger jusqu'à trois personnes. Un contrat précise les droits et les obligations de chacun, les conditions de l'accueil ainsi que la rémunération. Téléphone : 05 65 53 44 00

## PERSONNES ÂGÉES

# Un accueil comme à la maison

Les accueillants familiaux prennent en charge à leur domicile, à titre onéreux, sous la responsabilité du Conseil général, des personnes âgées ou handicapées.

Le feu crépite dans la cheminée du salon. Installées confortablement dans leurs fauteuils, Madeleine, 98 ans et Marie-Thérèse, 83 ans, goûtent cette ambiance chaleureuse. Voilà déjà dix ans que Gisèle Lachaux accueille chez elle à Gignac des personnes âgées : « Les personnes accueillies vivent avec moi dans un cadre familial, avec un environnement sécurisant », explique-t-elle. « La formule est moins coûteuse qu'en établissement et les personnes n'ont pas les contraintes de la vie en collectivité ». L'accueil familial offre une alternative intéressante aux structures spécialisées. L'accueillant bénéficie d'une rémunération et d'une couverture sociale. Le Conseil général délivre un agrément pour cinq ans et assure une formation appropriée. « Les travailleurs sociaux m'ont aidée à démarrer cette activité qui est basée sur la solidarité et la proximité », ajoute Gisèle Lachaux. « Il faut être dévoué, dispo-

## 52

personnes sont accueillies dans des familles dans le Lot :  
- 28 personnes âgées  
- 24 personnes handicapées

nible et très organisé, mais c'est un métier très enrichissant sur le plan humain. » Très vite, des contacts privilégiés s'établissent avec ces personnes que l'âge ou le handicap tendent à isoler. « Je leur propose d'aller au cinéma, à la bibliothèque... Les soirs d'hiver, nous lisons au coin du feu ».

#### UN ENTOURAGE ATTENTIF

Dans le Lot, 41 familles agréées accueillent des personnes âgées à leur domicile. Elles sont placées sous la responsabilité du Conseil général qui contrôle les conditions d'accueil et assure le suivi social et médico-social des personnes accueillies. De quoi rassurer les familles et garantir les meilleures conditions de confort matériel et moral des personnes hébergées. « Madame Lachaux est très agréable », confie Marie-Thérèse. « J'habite ici depuis neuf mois. J'ai une jolie chambre, un cadre de vie sympathique et je me sens bien ». ■